

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2021

Point sur l'inauguration de l'Escale Bressane

Les invitations ont été lancées, environ 200 participants se sont inscrits au cocktail et 85 au repas.

Le cocktail sera préparé par Bourg Traiteur (le restaurant Charmes de Bresse n'étant pas en mesure de l'assurer en raison d'une réservation antérieure par un groupe), le repas par Du Soleil dans la Cuisine de Neuville sur Ain, le dessert par la Flûte Enchantée de Polliat, les boissons seront achetées à la Cave du Val d'Or de Viriat, l'animation sera assurée par Accroc'Music de Neuville les Dames.

Réflexion sur les conditions de circulation dans le village

Suite à quelques plaintes de parents d'élèves fréquentant l'école, sur la vitesse excessive dans le village, le conseil municipal réfléchit aux aménagements possibles afin de la réduire. Une réflexion plus poussée est engagée.

Il prend connaissance du courrier d'un automobiliste sur le danger occasionné par les élèves non munis d'un gilet fluo aux arrêts de car. Un rappel a été fait à l'arrêt concerné.

Convention de mise à disposition des agents par la communauté d'agglomération

Les agents de la commune étant employés par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, il convient de signer une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal accepte la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération pour la mise à disposition de services (personnel et matériel) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable par reconduction expresse.

Convention de prestation de service avec la communauté d'agglomération concernant l'exploitation des installations d'assainissement collectif

Lors du transfert de la compétence assainissement collectif en 2019 à la communauté d'agglomération, une convention de prestation de service fixant les conditions techniques et financières d'intervention de l'agent communal a été établi pour un an, renouvelable tacitement 2 fois. Elle arrive à échéance à la fin de l'année 2021.

Le conseil municipal décide de la renouveler dans des termes identiques.

Modifications budgétaires

Le conseil municipal décide de prélever la somme de 4 600 € du compte 020 « dépenses imprévues » pour l'affecter au compte 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » afin de régler la facture de l'entreprise JUILLARD de Viriat suite au remplacement de la chaudière d'un logement locatif.

Proposition de création d'un espace sans tabac par la Ligue contre le Cancer

En dépit des différentes mesures prises par les gouvernements successifs, les ravages du tabac ne cessent de s'aggraver. La Ligue contre le Cancer lance le label « espace sans tabac » afin de dénormaliser le tabagisme, d'éliminer l'exposition au tabagisme passif, d'encourager l'arrêt du tabac et de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes. Il propose aux collectivités territoriales de créer des espaces dans lesquels il sera interdit de fumer alors que la loi ne l'interdit pas (parcs, squares, ...) au moyen d'un arrêté et de panneaux homologués.

Le conseil municipal réserve sa décision à une séance ultérieure.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire refusé le 18 octobre 2021 à Mr et Mme Alberto GRAZIANI pour la construction d'une maison d'habitation, 24 allée du Clos des Erables
- est informé de la déclaration préalable :
 - déposée le 8 octobre 2021 et accordée le 26 octobre 2021 à Mme Cécilia FOREY pour la création et la modification d'ouvertures et la réfection de la toiture, 44 route de la Forêt
 - accordée le 8 octobre 2021 à Mr Quentin BORREL pour la pose de deux fenêtres de toit et la création d'ouvertures, 866 route du Village
 - accordée le 15 octobre 2021 à la SCI LYNOS pour une division en vue de construire, 572 route du Village
 - accordée le 21 octobre 2021 à Mr et Mme Jean-Claude BRIEN pour la pose de panneaux photovoltaïques, 936 route du Village
- prend note de la cérémonie du 11 Novembre à 12 h
- entend le compte-rendu par Martine VERNE de l'assemblée générale de l'ADMR
- prend note que l'installation des décorations de Noël aura lieu le 27 novembre 2021.